



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
TIR À L'ARC**

**LIGUE DES HAUTS DE
FRANCE**

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en loisirs et en compétitions pour la SAISON 2018/2019.

Je soussigné, _____ certifie avoir pris connaissance des éléments médicaux nécessaires à la pratique du tir à l'arc et considère que :

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport

Date :

Signature et cachet

La pratique du tir à l'arc nécessite un état de santé physique et psychique incompatible avec certaines affections dont il appartiendra au Médecin d'en juger la valeur :

contre-indications absolues :

- HTA sévère non stabilisée
- Angor d'effort
- Cardiopathie sévère
- Scoliose évolutive
- Fracture récente
- Intervention chirurgicale abdominale récente
- Conduites addictives ou problèmes psychiatriques (laissé à l'appréciation de l'examineur)

Contres indications relatives :

- Infarctus du myocarde
- Pneumothorax récidivant
- Affections aiguës ne permettant pas un effort musculaire en apnée